



Utilisation des fonds versés par l'AGFPN

Rapport d'activité 2024

Convention AGFPN / UNSA 2022-2025

Sommaire

1. Financements octroyés par l'AGFPN à l'UNSA	page	2
2. Moyens mis en œuvre par l'UNSA pour réaliser les diverses missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du code du travail	page	3
3. Processus d'affectation des charges	page	4
4. Moyens mis en œuvre par l'UNSA	page	5

1. Financements octroyés par l'AGFPN à l'UNSA

Crédits ouverts exercice 2024	Politiques paritarisme Enveloppe 1	Politiques Publiques Enveloppe 2	FESS "État" Enveloppe 3	FESS "paritarisme" Enveloppe 3	Total
Reports 2023 (article 9 règlement de gestion et d'attribution des fonds)	0,00	0,00	0,00		0,00
Crédits 2023 perçus en 2024 utilisés en 2024 (article 9 règlement de gestion et d'attribution des fonds)	0,00	0,00	0,00	441 750,00	441 750,00
Crédits 2024 affectés à l'exercice 2024	993 319,00	124 521,00	2 632 965,00	608 200,00	4 359 005,00
Crédits 2024 perçus en 2025 utilisés en 2025 (article 9 règlement de gestion et d'attribution des fonds)	0,00	0,00	0,00	446 557,00	446 557,00
Total Crédits ouverts	993 319,00	124 521,00	4 129 472,00		5 247 312,00
Reports 2023 (article 9 règlement de gestion et d'attribution des fonds)	0,00	0,00	0,00		0,00
Crédits 2023 perçus en 2024 utilisés en 2024 (article 9 règlement de gestion et d'attribution des fonds)	0,00	0,00	0,00	441 750,00	441 750,00
Crédits 2024 affectés à l'exercice 2024	993 319,00	124 521,00	2 632 965,00	608 200,00	4 359 005,00
Total Crédits utilisés en 2024 justifiés dans le rapport	993 319,00	124 521,00	3 682 915,00		4 800 755,00

Suivi des versements AGFPN 2023	Dates versements	Références décisions	Politiques paritarisme Enveloppe 1	Politiques Publiques Enveloppe 2	FESS "État" Enveloppe 3	FESS "paritarisme" Enveloppe 3	Totaux
Report 2023		Courriel AGFPN 23/10/2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Versement sup fonds soldes 2023	01/02/24	Courriel AGFPN 01/02/2023	0,00			212 985,00	212 985,00
Versements soldes 2023	29/04/24	Courriel AGFPN 29/04/2024	0,00		0,00	228 765,00	228 765,00
Versement fonds paritarisme	13/06/24	Courriel AGFPN 13/06/2023	133 027,00			141 636,00	274 663,00
Versements fonds Etat	21/06/24	Courriel AGFPN 13/06/2023		124 088,00	2 632 059,00		2 756 147,00
Versement fonds paritarisme	25/07/24	Courriel AGFPN 29/07/2024	219 104,00			233 282,00	452 386,00
Versement fonds paritarisme	11/10/24	Courriel AGFPN 11/10/2024	219 104,00			233 282,00	452 386,00
Versement fonds paritarisme	03/02/25	Courriel AGFPN 03/02/2025	211 278,00			224 951,00	436 229,00
Versement fonds paritarisme	30/04/25	Courriel AGFPN 29/04/2023	210 806,00	433,00	906,00	221 606,00	433 751,00
Total versements			993 319,00	124 521,00	2 632 965,00	1 496 507,00	5 247 312,00

Les versements sont effectués par l'AGFPN sur un compte courant ouvert à la BRED spécialement à cet effet (UNSA Subventions n° 713024808).

Lorsque les virements sont portés sur le compte bancaire ils sont enregistrés dans un compte de tiers général dédié.

Au fur et à mesure que nous recevons les notifications d'utilisation des fonds, nous enregistrons les versements dans des comptes de produits spécifiques dédiés à chacune des missions, ce qui nous permet de suivre facilement le montant des crédits ouverts pour chacune d'entre elles et de prendre les divers ordres de recettes.

Le tableau précédent décrit les divers versements effectués par l'AGFPN à l'UNSA ainsi que leur affectation.

Compte tenu des dates de notification et de versement de crédits supplémentaires au titre de la mission 3 pour un montant total de 446.557,00€, ces versements seront utilisés et justifiés en 2025.

L'UNSA a utilisé au titre de l'exercice 2023	4.359.005,00€
- 993.319,00€ au titre de la mission 1,	
- 124.521,00€ au titre de la mission 2,	
- 3.682.915,00€ au titre de la mission 3 (crédits 2024),	

Il convient de signaler que, l'UNSA n'étant pas membre du Conseil d'Administration de l'AGFPN et n'ayant donc pas accès à l'ensemble des documents dont disposent les administrateurs du Fonds, les tableaux fournis par l'AGFPN décrivant par IDDC les versements effectués au titre de la mission 1 ont permis de déterminer la part des crédits pouvant être alloués aux diverses fédérations concernées par la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

2. Moyens mis en œuvre par l'UNSA **pour réaliser les diverses missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du code du travail**

Les diverses charges engagées dans le cadre du financement des activités prévues dans l'article L. 2135-11 l'ont été en respectant les principes précisés dans le « Guide pratique sur la justification comptable de l'utilisation des fonds issus du financement du dialogue social ».

Les « charges directement imputables » à chacune des missions ont été retenues pour leur montant exact tel qu'enregistré dans la comptabilité de l'UNSA. Le montant des « charges indirectes » a été déterminé selon les processus décrits dans la partie 4 du rapport.

Le tableau ci-dessous décrit le total des charges générées par chacune des missions ainsi que la partie couverte par les crédits ouverts par les versements de l'AGFPN et la partie prise sur les fonds propres de l'UNSA ou couverte par d'autres recettes.

Les versements de l'AGFPN ont permis de couvrir 91,96% de l'ensemble des charges affectées aux diverses missions :

- 87,40% des charges de la mission 1,
- 48,23% des charges de la mission 2
- 99,10% des charges de la mission 3 (crédits 2023),

Missions d'intérêt général engagées	Montant des charges 2023 directement imputables à la mission	Quote-part de charges générales retenues au titre de l'exercice 2023	Montant total par mission	Charges couvertes par les versements AGFPN	Charges couvertes par des fonds propres ou d'autres recettes
Mission 1 L. 2135-11 1°	1 077 025,88	59 200,00	1 136 225,88	993 319,00	142 906,88
Mission 2 L. 2135-11 2°	179 400,00	78 800,00	258 200,00	124 521,00	133 679,00
Mission 3 Crédits 2024 L. 2135-11 3°	3 219 253,50	497 240,00	3 716 493,50	3 682 915,00	33 578,50
Total crédits 2024	4 475 679,38	635 240,00	5 110 919,38	4 800 755,00	310 164,38

3. Processus d'affectation des charges

3.1 Affectation des charges directes

Comme précisé plus haut, les « charges directement imputables » à chacune des missions ont été retenues pour leur montant exact tel qu'enregistré dans la comptabilité de l'UNSA. Elles ont été « diminuées » de quelques euros en ce qui concerne la mission 3 afin d'obtenir un résultat en équilibre parfait par rapport aux crédits consommés.

Les diverses pièces comptables décrivent la nature des dépenses engagées (dépenses d'honoraires ou de vacations des intervenants extérieurs, rémunérations des divers intervenants, hébergements, restauration, déplacements, publications, locations de salles de réunion ou de bureaux ...) ainsi que la date des événements les ayant générées (réunions, formations ...).

En ce qui concerne les salaires, le coût journalier a été déterminé sur la base du « salaire brut annuel chargé » des personnels concernés divisé par le nombre de journées de présence découlant de l'accord d'entreprise en vigueur dans l'UNSA, soit 210 ou 221 jours ouvrables selon le statut des salariés. Ce taux journalier a été multiplié par le nombre réel de jours consacrés aux diverses actions concernées.

En ce qui concerne la mission 1, les différentes fédérations attributaires ont non seulement détaillé les charges imputées aux actions afin qu'elles puissent être vérifiées mais aussi fourni une « attestation de la bonne utilisation » des fonds du paritarisme qui leur ont été versés par l'UNSA.

3.2 Affectation des charges indirectes et des frais généraux

Un certain nombre de dépenses de fonctionnement enregistrées dans les comptes de l'UNSA (achats de matériels, fournitures administratives, entretien de l'immeuble du siège national, informatique et réseaux, crédit-bail immobilier, assurances, honoraires du cabinet comptable, documentation générale, services bancaires, téléphone, affranchissements, internet, impôts et taxes, dotations aux amortissements, charges financières autres que les intérêts du remboursement des emprunts, documentation) ont été affectées au fonctionnement des diverses missions pour un montant total de 610.700,00€ (59.200,00€ pour la mission 1, 78.800,00€ pour la mission 2 ; 472.700,00€ pour la mission 3).

La proratisation de ces dépenses a été faite par rapport au temps de travail effectif consacré par les salariés de l'UNSA aux diverses missions (3% pour la mission 1, 4% pour la mission 2 et 24% pour la mission 3).

La part des dépenses de publications (25%) a été calculée en déterminant la part consacrée réellement à informer les militants et les militantes concernés par la mission 3 sur les politiques menées au titre des missions 1 et 2.

4. Moyens mis en œuvre par l'UNSA

4.1 Moyens mis en œuvre pour la mission 1

(Conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées paritairement)

Les charges imputées à la mission 1 recouvrent des dépenses engagées par l'UNSA et des dépenses engagées par diverses fédérations du secteur privé auxquelles l'UNSA a délégué une part des crédits versés par l'AGFPN en 2024.

Dépenses engagées par l'UNSA : 144.857,25€

L'UNSA a supporté deux types de charges :

- des charges directes : frais de personnels pour un montant de 84.700,00€, 230 jours effectifs de travail effectués par les salariés de l'UNSA responsables du dossier pour coordonner les réflexions des responsables des fédérations autour des divers dossiers thématiques, afin de déterminer les positionnements et les mandats de l'UNSA ; frais de participation des représentants de l'UNSA dans diverses CPRI pour 957,25€.
- des frais de fonctionnement général et de documentation affectés à la mission 1 pour un montant de 59.200,00€ (charges indirectes).

Dépenses engagées par diverses fédérations du secteur privé : 991.368,63€

Les renseignements fournis par l'AGFPN décrivant par IDDC les versements effectués au titre de la mission 1 ont permis de déterminer la répartition des crédits alloués aux diverses fédérations concernées par cette mission. Nous ne pouvons que souhaiter, comme cela a déjà été dit dans le point 1 du rapport, que l'AGFPN poursuive ces bonnes pratiques.

Ces charges concernent les dépenses liées à la coordination des diverses branches d'activité, au suivi des diverses conventions collectives, des négociations et des concertations au niveau des organismes paritaires dans lesquels siègent des représentants des fédérations. Elles couvrent aussi la préparation des militants siégeant dans les diverses OPCO, en amont de chaque réunion des OPCO, et leur formation (indépendamment des formations FESS). Enfin, les frais de mission (transport, restauration et hébergement) ont permis de couvrir les frais des réunions de travail avec les élus UNSA des entreprises et de permettre des réunions d'information en entreprise animées par des représentants des fédérations suivant les dossiers « paritarisme dans le secteur privé ».

Les différentes fédérations attributaires ont détaillé dans les factures de sous-traitance qu'elles ont adressées à l'Union les charges qu'elles ont supportées.

Les diverses fédérations ont effectué pour 891.205,00€ de dépenses spécifiques concernant des frais de personnels (586.547,71€), des frais de mission (183.711,11€), des frais de formation (33.846,50€) et de communication (87.099,68€).

Les autres dépenses imputées sur les crédits AGFPN (100.163,63€) concernent des frais de fonctionnement (fournitures administratives, reprographie, loyers, honoraires, téléphone, documentation ...).

4.2 Moyens mis en œuvre pour la mission 2

(Participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques)

L'UNSA, bien que ne siégeant pas en qualité dans un certain nombre d'instances, participe largement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. Il nous semble inutile ici de mentionner l'ensemble des lieux où elle intervient, ni les divers dossiers sur lesquels elle a été amenée à se prononcer.

En 2024, outre la participation dans les diverses instances de la protection sociale, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'UNSA a participé à la plupart des grandes concertations et négociations engagées par les pouvoirs publics.

Dépenses engagées par l'UNSA 258.200,00€

Compte tenu du processus d'affectation des charges aux différentes missions et du montant des crédits versés par l'AGFPN, nous n'avons retenu pour justifier la subvention versée pour cette mission que deux types de charges :

- des frais de personnels (dépenses directes) pour 179.400,00€ (400 journées effectuées par les salariés de l'UNSA responsables des divers dossiers suivis) ;
- des frais de fonctionnement général et de documentation affectés à la mission 2 pour un montant de 78.800,00€ (charges indirectes).

4.3 Moyens mis en œuvre pour la mission 3

(Formation économique, sociale, environnementale et syndicale)

4.3.1. Les principaux thèmes traités

Découvrir l'UNSA

Initiation à la comptabilité et à l'utilisation du logiciel NEPHELIE

Mieux communiquer, c'est possible !

Communiquer plus efficacement pour faire voter UNSA

Écrire pour informer (communication écrite niv1)

Entrer en relation (communication orale niv1)

Développer la notoriété de son syndicat

Développer son activité syndicale sur les réseaux sociaux

Cohésion d'équipe

Conduite de Mandat

Développement de la section syndicale

Délégué syndical : Exercer son mandat de Délégué syndical

Délégué syndical : le nouveau rôle du DS avec l'arrivée du CSE

CSE : Le Protocole d'accord préélectoral

CSE : Comment s'organiser efficacement pour gagner les élections

CSE : Parcours élection

La branche un levier au service des salariés

Les droits des travailleurs du numérique

Les politiques de soutien à l'autonomie

La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers

Négocier un accord Egalité Professionnelle

Les enjeux de l'Europe sociale

Formations réservée aux Conseillers du salarié

Conseiller du salarié : Formation initiale

Technique de plaidoirie

L'aide à la rédaction

Harcèlement moral et sexuel : conseiller et défendre les salariés

L'inaptitude au travail

Les indemnités de fin de contrat et les droits à Pôle Emploi

Le licenciement pour inaptitude

Les procédures de sanctions disciplinaires et de licenciement

La rupture conventionnelle individuelle

Formations réservée aux Défenseurs syndicaux

Défenseur syndical : découvertes des mandats

Défenseur syndical : approfondissement du mandat

Les procédures de sanctions disciplinaires et de licenciement

La Procédure Prud'homale

Construction du dossier Prud'homal

Construire un dossier et saisine

Discriminations et inégalités de traitement

Évaluation et réparation des préjudices
Le licenciement économique individuel
Le licenciement pour faute
Le licenciement pour inaptitude
Les indemnités et les droits à Pôle Emploi

Les « Ateliers du CEFU » (classes virtuelles)

Mieux communiquer c'est possible !
Réseaux sociaux : les fuir ou les investir ?
Mieux connaître et utiliser les réseaux sociaux
Premier pas sur les Réseaux Sociaux
Le Représentant de Section Syndicale
Les négociations annuelles obligatoires : comprendre, s'en saisir pour négocier
CSE : Mes premiers pas d'élue CSE
CSE : Initiation aux nouvelles prérogatives du CSE en matière environnementale.
CSE : Prendre le contrôle des prérogatives environnementales du CSE
CSE : Acquérir les fondamentaux de la consultation CSE sur les orientations stratégiques de l'entreprise
CSE : ASC du CSE: Comment mettre en place des activités plus responsables ?
CSE : Les bases de la comptabilité du CSE
CSE : Les prérogatives du CSE en matière d'inspection et d'enquête santé sécurité et CT
CSE : Les budgets du CSE : tout savoir sur leur utilisation et leur optimisation
CSE : Maîtriser l'I.A. au CSE : enjeux, rôles et accompagnements
Handicap : les moyens des représentants du personnel dans l'entreprise
Information sur la connaissance des droits liés au handicap
« Comment le hors travail structure le travail : retour sur les travailleurs invisibles »
Égalité professionnelle: Quels moyens d'action pour les élus du personnel et représentants syndicaux
Agir pour l'égalité professionnelle : moyens d'action pour les élus CSE et les représentants syndicaux
Comment augmenter son pouvoir d'achat? Tout savoir sur l'intéressement et la participation.
La semaine de/ou en 4 jours : réelle opportunité d'amélioration des conditions de travail ou miroir aux alouettes ?
Le Référé harcèlement sexuel et violences sexistes en entreprise

Parcours juridique :

Approfondissement mandat défenseur syndical
Les Procédures Disciplinaires
L'entretien préalable
La preuve illicite
La procédure en appel
La rémunération et le partage de la valeur
Les dossiers portés devant le Pôle Social du Tribunal Judiciaire
La réparation des préjudices dans le cadre de la faute inexcusable de l'employeur
Les prestations accordées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées
Licenciement pour motif économique
Le Licenciement pour Inaptitude



4.3.2. Le public cible

Les stages ont concerné essentiellement des militants et des militantes exerçant déjà des responsabilités syndicales et d'autres appelés à en exercer à différents niveaux de l'organisation de l'UNSA.

Notre objectif est de former des militants interprofessionnels nationaux et locaux capables de négocier dans les entreprises, les branches et au niveau interprofessionnel, ce qui suppose une connaissance des grands sujets sociaux et économiques.

Impactés très directement par les conséquences de la loi du 20 août 2008, nous avons aussi continué la formation de militants et de militantes tant au niveau interprofessionnel que dans les branches. Nous mettons l'accent sur la formation des trésoriers des diverses structures aux contraintes comptables initiées par la loi.

L'ensemble des participants aux différentes formations sont des militants et militantes responsables interprofessionnels issus des structures fédérales, Unions Régionales et Départementales et de branches du secteur privé appelés à exercer des responsabilités syndicales. Ceci afin de permettre la formation de militants interprofessionnels, en activité ou retraités, ayant vocation à représenter l'ensemble des salariés qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé sur des questions ne concernant pas uniquement leur branche professionnelle.

Un militant ou une militante d'une organisation interprofessionnelle, quel que soit son niveau d'intervention, doit, pour pouvoir exercer ses mandats, être formé avec des salariés n'ayant pas la même origine statutaire et sur des questions qui ne le concernent pas professionnellement.

Les salariés fonctionnaires qui participent aux formations sont toutes et tous des militantes ou des militants exerçant des mandats interprofessionnels (Conseiller du salarié, permanence juridique – responsable du secteur juridique, développement syndical, secrétaire d'union locale, départementale ou régionale, mandats qui nécessitent une connaissance du droit du travail et des institutions du travail, responsable de la formation syndicale, accueil et permanence sociale, défenseur syndical c'est-à-dire intervention pour les syndicats devant les juridictions des conseils de prud'hommes...).

4.3.3. Les lieux d'exécution des formations.

L'UNSA assure aujourd'hui ses formations par son seul centre de formation, le CEFU (association loi 1901) qui met en œuvre tant politiquement que matériellement les décisions de formation décidées par les instances de l'UNSA sous la responsabilité d'un secrétaire national qui dispose d'une équipe de formateurs.

Cependant, les subventions étant attribuées à l'UNSA, l'ensemble des opérations financières de la formation (engagement et ordonnancement des dépenses) est assuré par la trésorerie de l'UNSA dans le cadre du budget de l'Union.

Les diverses formations que nous mettons en œuvre ne sont pas assurées dans un lieu unique.

Les stages centralisés ouverts à des publics venant de tout le territoire sont essentiellement assurés au siège national de l'UNSA (Bagnolet) lorsque les capacités le permettent.

Les stages organisés pour des militantes et des militants ciblés régionalement sont assurés au plus près des stagiaires, avec déplacement des formateurs nationaux, afin de limiter les coûts et de répondre aux demandes réelles de formation des stagiaires.

Les stages déconcentrés organisés à la demande de fédérations pour leurs militants et militantes nationaux ont lieu au siège national de l'UNSA ou, de plus en plus dans des UR et les UD.

Les formations décentralisées nous permettent, compte tenu de notre situation particulière, de mieux répondre aux demandes de nos structures du secteur privé.

Compte tenu du « succès » rencontré par ce type de formations et des besoins exprimés par nos Fédérations et nos Unions Régionales et Départementales nous avons poursuivi en 2024 les « Ateliers du CEFU » (formations à distance). Ayant équipé l'ensemble des salles de formation du siège national et celles d'un certain nombre de structures du matériel adéquat nous avons aussi développé des « formations mixtes » réunissant des stagiaires en présentiel et des stagiaires en visioconférence.

Nous utilisons désormais pour nos listes d'émargement le système électronique de signature des feuilles d'émargement (Edusign), l'accès à la classe à distance ou à la salle dans laquelle se déroule la formation ne se faisant qu'après émargement par les stagiaires. Cette pratique ayant aussi l'avantage de réduire considérablement « l'utilisation du papier ».

4.3.4. La réalisation des stages de formation.

Le **programme d'activité pour l'année 2024** a été effectué sur l'ensemble de l'année par la mise en œuvre de 282 stages, se décomposant en :

- 190 stages nationaux centralisés (stages dont les thèmes et les publics sont déterminés au niveau national) qui ont réuni 2.928 stagiaires pour 196 jours de formation et 2.758 journées stagiaires. Ces stages se décomposent en 92 stages en présentiel ou mixtes (111 jours de formation, 1.658 stagiaires et 1.721 journées stagiaires) et 98 « Classes virtuelles » (86 jours, 1.270 stagiaires, 1.037 journées stagiaires).
- 158 stages nationaux déconcentrés (stages dont les thèmes ont été « choisis » par les structures demanderesse à partir d'un catalogue proposant une centaine de modules de formation) qui ont touché 2.037 stagiaires pour 225 jours de formation et 2.644 journées stagiaires. Ces stages se décomposent en 151 stages en présentiel (215 jours de formation, 1.968 stagiaires et 2.550 journées stagiaires) et 7 « Classes virtuelles » (10 jours, 69 stagiaires, 94 journées stagiaires).

Le suivi et la préparation des sessions sont assurés par un ensemble de formateurs labellisés et fournis par le CEFU. Outre les « formateurs/intervenants » chaque formation, qu'elle soit centralisée ou déconcentrée, est encadrée par des formateurs présents pendant toute la durée du stage, ce qui nous permet de contrôler la bonne réalisation des stages.

4.3.5. Les coûts de la formation.

L'ensemble des dépenses de formation est pris en charge au niveau national. Les dépenses s'élèvent à 3.716.493,50€. Ces charges ont été couvertes par les crédits de l'AGFPN (99,10%) et par la participation de diverses structures à 14 formations déconcentrées pour un montant total de 33.578,50€.

Ces charges se subdivisent en deux grands postes : les dépenses directes de formation et les quotes-parts de charges générales.

4.3.5.1 Charges directement imputables : 3.219.253,50€

- frais de préparation, d'organisation et de réalisation pour 1.894.533,63€ dont 1.549.722,50€ de pilotage et de secrétariat, 241.540,00€ de frais d'intervenants extérieurs et 103.271,13€ de frais d'hébergement, de restauration et de transport pour les divers intervenants ;
- locations de salles 40.173,70€ ;
- frais liés aux stagiaires 376.129,18€ dont 265.771,18€ de frais de transport, de restauration et d'hébergement et 110.358,00€ de charges liées aux divers dossiers ;
- frais d'ingénierie des dispositifs de formation 908.416,99€ dont 326.991,99€ de frais d'hébergement et de restauration.

4.3.5.2 Quotes-parts de charges générales 497.240,00€

- frais de fonctionnement général affectés à l'organisation des formations : 435.100,00€ ;
- frais de documentation et de publications : 37.600,00€ de documentation générale et 24.540,00€ de frais d'information des militants et militantes concernés par la mission 3 sur les politiques menées au titre des missions 1 et 2.

L'ensemble des moyens mis en œuvre par l'UNSA pour faire face aux diverses missions ont représenté 5.111.182,57€ :

- 4.800.755,00€ couverts par les versements de l'AGFPN,
- 276.849,07€ pris sur les fonds propres de l'UNSA,
- 33.578,50€ résultant de recettes spécifiques.

Bagnolet le 27 juin 2025

Laurent ESCURE

Secrétaire Général de l'UNSA

Alain GERGAUD

Trésorier Général de l'UNSA

